

NOTICE EXPLICATIVE

TEXTES APPLICABLES

- Article L.141-3 du Code de la voirie routière,
- Articles L.134-1 et suivants, R.134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration

A. OBJET DE L'OPERATION

L'opération dite « Lou Pescadou » réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la société Habitelem comprend la réalisation de voiries et la création d'un nouveau giratoire desservant le lotissement. La circulation actuelle du chemin Pescadou serait sécurisée par un report des véhicules vers la nouvelle voie raccordée au rond-point du chemin de Liben.

L'objet de la présente opération, soumise à enquête publique, est ainsi de permettre à la Commune de déclasser une partie de la voie communale nommée chemin Pescadou (surface d'environ 1095 m²).

B. CONDITIONS D'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet va augmenter les surfaces perméables végétalisées.

C. RAISONS POUR LESQUELLES, PARMIS LES PARTIS ENVISAGES, LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU

Amélioration des conditions de circulation pour les usagers au niveau de l'intersection avec le chemin de Liben. Séparation ponctuelle des flux piétons/véhicules motorisés.

D. AVANTAGES ATTENDUS DE LA REALISATION DU PROJET

Amélioration substantielle de la sécurité et agrément paysager.

E. DECISIONS A ADOPTER

A l'issue de l'enquête, par délibération, le Conseil Municipal de Serres-Castet se prononcera sur le déclassement d'une partie du chemin Pescadou de la voirie communale.